PL8139\_Résumé

Le présent projet de loi vise, d’un côté, à pourvoir l’Observatoire de l’égalité des genres d’une assise légale en précisant ses missions et son organisation et de l’autre côté, de créer un Conseil supérieur de l’égalité des genres qui vient remplacer l’ancien Comité du travail féminin tout en élargissant le mandat de ce dernier, se focalisant désormais sur l’égalité des genres dans tous les aspects de la vie, au-delà du seul monde de l’emploi.